

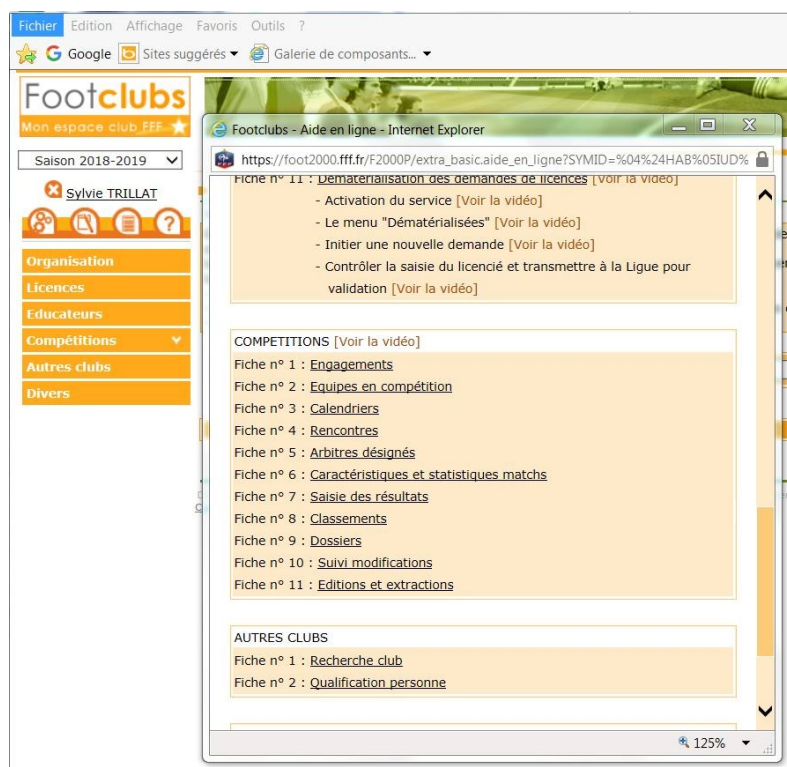


Module demande de modification de match Via Footclubs

Un module de demande de modification de match Via Footclubs est effectif au 21 août 2018.

Ce module permettra aux clubs de pouvoir saisir des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs et aux gestionnaires des compétitions (District, Ligue, F.F.F.) d'homologuer ou non ces demandes.

La documentation du processus détaillé de fonctionnement de cette application est disponible sur FOOTCLUBS, rubrique AIDE (?), module Compétitions, fiche N) 10)



Les demandes de modification de match devront impérativement être effectuées à partir de ce module pour les catégories Seniors, Féminines, U20, U17, U15, Futsal, U13, ainsi que pour les toutes les Coupes, dans un délai de 5 jours avant la date du match.

Pour les autres catégories U11, U9, U7, Coupe Benjamins, vous devrez utiliser l'imprimé prévu à cet effet.

Rappel des articles – Règlements sportifs du District
(A.G. LA ROCHETTE 23 juin 2018)

34 1 2

Les clubs pourront modifier la date et l'horaire des rencontres (ou l'inverser) avec l'accord des deux clubs.

34.1.2.1 - Compétition avec utilisation de la F.M.I.

Les demandes de modifications devront être réalisées par Footclubs par les clubs, et cela au plus tard le lundi avant 18h00 qui précède la date programmée de la rencontre.

Pour les matchs programmés en semaine, la demande (telle que formulée ci-dessus) devra parvenir au District au plus tard le lundi avant 18h00 de la semaine précédente.

De plus, pour les demandes de modification de date concernant les rencontres devant se dérouler après le 1er mai, ces rencontres ne pourront pas être décalées après la date initialement prévue par le calendrier, mais elles se joueront obligatoirement avant.

34.1.2.2.- Autres compétitions sans utilisation de la F.M.I . :

Les demandes devront parvenir au District par écrit à l'aide du formulaire officiel prévu par le District dûment complété par les deux clubs, et cela au plus tard le lundi avant 18h00 qui précède la date programmée de la rencontre.

Pour les matchs programmés en semaine, la demande (telle que formulée ci-dessus) devra parvenir au District au plus tard le lundi avant 18h00 de la semaine précédente.

De plus, pour les demandes de modification de date concernant les rencontres devant se dérouler après le 1er mai, ces rencontres ne pourront pas être décalées après la date initialement prévue par le calendrier, mais elles se joueront obligatoirement avant.
